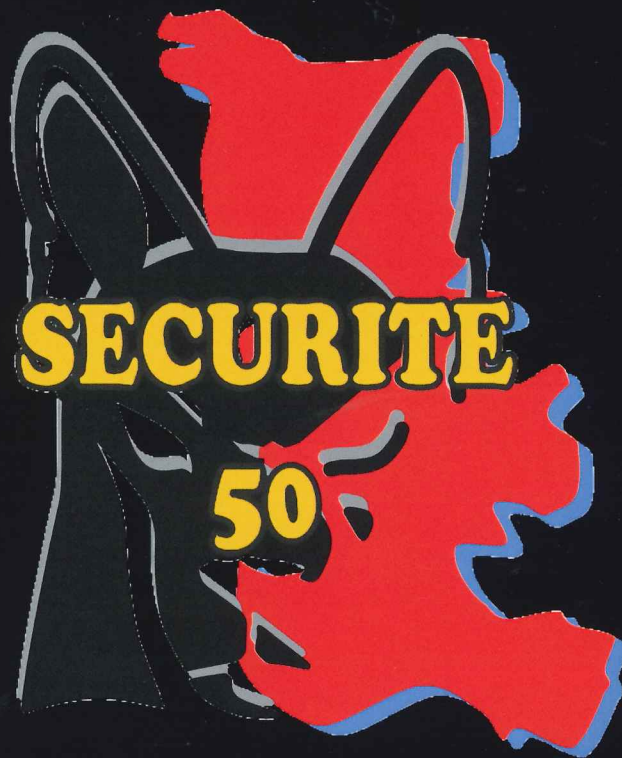


*Ensembles, pour des
lendemains plus sûrs...*

Activité de sécurité privée réglementée par le code de la Sécurité Intérieure



Article L612-14 : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

SARL SECURITE 50

50 ZA Fernand Finel - 50430 LESSAY

02 33 47 87 43

accueil.securite50@gmail.com

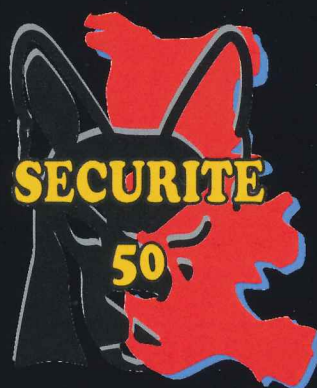
SIRET : 803 827 948 00016 - Code NAF : 8010Z

Agrément CNAPS : AUT-050-2118-04-30-20180342130

Nous mettons à votre disposition tout le personnel nécessaire à la surveillance ponctuelle ou permanente de vos sites dans le respect de la législation :

- Agents de Sécurité,
- Agents Cynophiles,
- Agents de prévention incendie SSIAP,
- Agents de filtrage VIGIPIRATE

SECURITE 50



QUI SOMMES-NOUS ?

SECURITE 50, implantée dans le centre Manche depuis 2002, est spécialisée dans la protection des biens et des personnes.

Nous assurons toutes prestations de gardiennage et de sécurisation de sites avec le souci de répondre aux besoins d'une sécurité globale et d'apporter à notre profession le sérieux d'une image moderne et professionnelle.

Nous mettons à votre disposition tout le personnel nécessaire à la surveillance ponctuelle ou permanente de vos sites.

Notre volonté d'obtenir un résultat de qualité nous conduit à sélectionner et à mettre à disposition de nos clients plusieurs profils adaptés aux contraintes des différents cahiers des charges

Nos domaines d'interventions

- Sites nucléaires
- Institutions publiques (ministères, préfectures, mairies, CPAM...)
- Sites industriels
- Secteur bancaire
- Chantiers
- Grande et moyenne distribution
- Foires et salons
- Sécurisation d'événements culturels et sportifs
- Festivals, concerts, bals





Agents de Prévention et de Sécurité

- Prévention des risques de malveillance et d'incendie
- Sécurisation des personnes et des biens
- Mise en place de surveillance durable ou ponctuelle
- Contrôle d'accès
- Filtrage des accès (VIGIPIRATE)



Agents Cynophiles (Maîtres-Chiens)

- Surveillance d'espaces publics de grandes tailles : parkings, gares, zones industrielles, parcs ostréicoles...
- Surveillance de points fixes en cas de travaux : banques, chantiers
- Événementiels : concerts, manifestations sportives, expositions, foires, salons
- Détection d'intrus, dissuasion, interpellation



SSIAP 1

- Rondes de prévention
- Suivi du bon fonctionnement des équipements et installations
- Surveillance des travaux dangereux
- Intervention en première urgence



SSIAP 2

- Encadrement des agents
- Gestion du PC Sécurité
- Accueil des secours extérieurs



SSIAP 3

- Management du service de sécurité incendie
- Suivi des obligations réglementaires
- Tenue du registre de sécurité
- Organisation des secours internes et conseil auprès du client

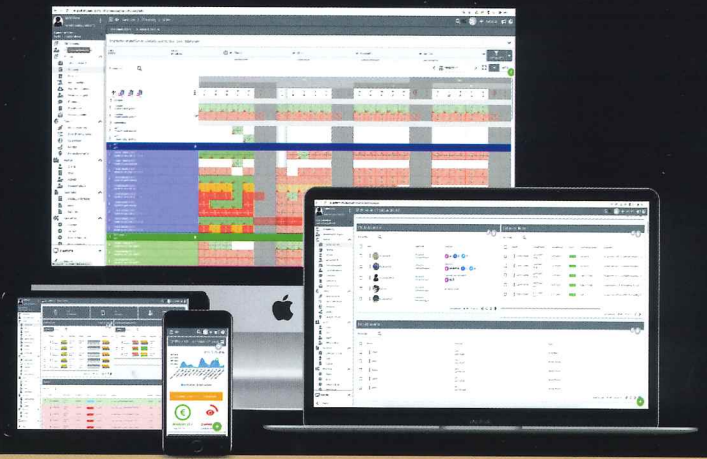


Ils nous font confiance



Périmètre d'intervention : 50, 14, 61, 35, 56

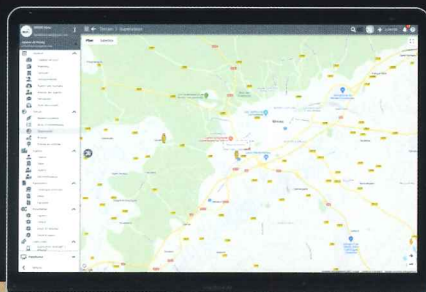
SEKUR
Connected Security



SEKUR : une solution complète et efficace

SEKUR est une application mobile terrain complète qui permet aux agents d'assurer leur vacation.
L'application est un condensé de technologie, elle intègre tous les dispositifs de gardiennage et de surveillance :

- Prise de service avec photo
- Fin de service
- Déclaration d'incident avec photo
- Géolocalisation agent
- Contrôleur de ronde (technologie NFC RFID)
- Détection de chute avec immobilisation
- Détection de sortie de périmètre
- Appel d'urgence
- Prise et fin de ronde
- etc.



La gestion des consignes agents demande de la structuration et une accessibilité rapide et illimitée. Les consignes sont intégrées à différents niveaux d'accès différents sur SEKUR :

- Les consignes générales de notre agence
- Les consignes du site
- Les consignes d'un service
- Les consignes des rondes

MAIN COURANTE ÉLECTRONIQUE (MCE)

La main courante électronique est un formidable outil de reporting en temps réel. Grâce à l'application mobile terrain couplée au logiciel, le système de MCE de SEKUR assure une traçabilité fine de tous les événements qui se produisent durant une vacation. Voici la liste des événements terrain remontés par la MCE :

- retard
- prise de services
- fin de service
- interruption de service
- reprise de service
- début de ronde
- fin de ronde
- interruption de ronde
- appel d'urgence
- sortie de périmètre
- retour dans le périmètre
- chute, inactivité
- point de contrôle déplacé
- point de contrôle forcé
- point de contrôle badgé
- incident (agression, incendie, ...)

Mise en place gratuite

Equipe tous nos agents sur l'ensemble de nos sites



Agrément CNAPS

HEURES D'OUVERTURE BUREAUX



Conseil National des Activités Privées de Sécurité

SECURITE 50

Le Président de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle Ouest

50 ZI Espace Fernand Finel
50430 LESSAY France

RENNES, le 05 septembre 2014

VU :

- le livre VI du code de la sécurité intérieure ;
- le décret n°96-1099 du 10 octobre 1996 modifié, relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transports de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;
- le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;
- le décret n° 2005-1123 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 et relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées ;
- le décret n°2011-1919 du 22 décembre 2011 modifié relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 ;
- l'arrêté du 23 décembre 2011 modifié portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité ;
- la demande présentée le 27/05/2014 par SECURITE 50, de numéro de SIRET 80382794800016, faisant suite à la modification de la forme juridique de la société, en vue d'obtenir une AUTORISATION D'EXERCER;

Décide

Une autorisation d'exercer comportant le numéro AUT-050-2112-08-06-20130342130 est délivrée à SECURITE 50, de numéro de SIRET 80382794800016

Elle autorise son titulaire à exercer la ou les activités suivantes :

- Surveillance ou gardiennage

Le Président de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle Ouest,
Le Président de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle Ouest,

Conseil national
des activités privées de sécurité
COMMISSION INTERREGIONALE
D'AGREMENT ET DE CONTROLE OUEST


Jean-Yves FRAQUET

Conformément à l'article 3 du décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005, l'instruction de votre demande peut donner lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 21 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées. Ce droit peut s'exercer par simple demande en écrivant à la commission interrégionale d'agrément et de contrôle ayant reçu le dossier.

ADRESSE POSTALE : Zone Satelis 2 allée Emmanigarde d'Anjou 35040 RENNES CEDEX CS 84001 - STANDARD : 01.48.22.20.40
ADRESSE INTERNET : cnaps-oi-ouest@interieur.gouv.fr

Jour	Heures
Lundi	9h - 19h
Mardi	9h - 19h
Mercredi	9h - 19h
Jeudi	9h - 19h
Vendredi	9h - 19h
Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé



Astreinte PC 24/7

Devis gratuit